

MOBILITE INDIVIDUELLE DES ELEVES 25/26

Comment faire ?

- 1° Répondre à un appel à candidature qui est envoyé par mail aux élèves et aux familles (relayé également sur les réseaux) dans lequel une circulaire et un dossier sont joints.**
- 2° Les élèves ayant répondu à l'appel reçoivent dans les 15 jours suivants un mail de réponse.**
- 3° Les élèves sélectionnés passent un entretien visant à mesurer les motivations de ce dernier, la connaissance de la destination proposée et leur capacité d'adaptation.**
- 4° Un mail est envoyé aux familles de l'élève ou des élèves sélectionné(s) assorti de la marche à suivre pour lancer les formalités administratives de la mobilité.**

Sélection des participants >> **une priorité est accordée :**

- > aux élèves en situation d'inclusion (voir la fiche inclusion ci après)**
- > aux membres actifs du Bureau des élèves**
- > aux délégués et éco-délégués de l'établissement**
- > la vie scolaire (assiduité, sérieux)**



Valorisation du parcours

Si l'élève part 4 semaines ou plus sur le dernier trimestre de seconde ou en première, il obtient une reconnaissance officielle >> option mobilité sur son baccalauréat.



Que doit faire l'élève ? Elaborer un rapport de mobilité de 4 pages minimum et passer un oral en français (dont les critères de réussite sont : la qualité de sa présentation (sur 6 points), le traitement de la thématique de l'écologie (sur 6 points), sa capacité à réfléchir sur la mobilité et la thématique (sur 8 points)).

Démarches et obligations

Une fois sélectionné.e, l'organisation de la mobilité est prise en charge par l'établissement d'envoi > les dates de la mobilité sont établies en concertations entre les établissements d'accueil et d'envoi.

- > le référent de la mobilité rencontre l'élève et la famille pour établir les formalités administratives de la mobilité (un contrat pédagogique et un contrat financier sont établis)**
- > l'établissement d'envoi achète les billets d'avion.**
- > l'élève est invité.e à se préparer à la mobilité en créant un profil sur Eu Academy et peut rencontrer un volontaire européen d'Europe direct pour discuter et faciliter l'expression avant le départ **NEW****
- > il assure un accompagnement de l'élève mineur par l'enseignant référent de la mobilité qui sera son contact privilégié pendant sa mobilité. A l'aller, il veille à la prise de repères de l'élève: il lui présente son tuteur et les personnes importantes à connaître dans l'établissement d'accueil. Il lui fait découvrir la ville et ses transports. Il est également prévu au retour afin de valider la mobilité dans l'établissement d'accueil (europass) et de faire un bilan avec les équipes et l'élève.**
- > Lors du séjour, l'élève est suivi par un tuteur qu'il rencontre chaque semaine afin de discuter, l'aider à se projeter sur la semaine suivante et de valider le carnet que l'élève a à remplir et le digipad à enrichir de photos.**
- > A son retour, l'élève remplit le questionnaire envoyé par l'Europe et partage dès que possible son expérience avec les autres élèves du lycée (pendant les Erasmus days, lors de présentation de mobilité, aux Portes Ouvertes)**

PUBLICS CONCERNÉS PAR LE « SOUTIEN POUR L'INCLUSION FORFAITAIRE »

Un **complément financier forfaitaire** soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des **publics répondant à l'un des neuf critères suivants** :

Critères pour les personnes (Au moment de la candidature , vous devez estimer le nombre de personnes concernées, apprenants et/ou personnels concernés)	Exemples de justificatifs (Au moment du rapport final , vous pourrez être amenés à présenter des justificatifs corroborant la situation)
1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc. Si le complément financier forfaitaire est jugé insuffisant, une prise en charge sur coût réel peut être demandée à l'Agence Erasmus+ France.
2. Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 + pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse.
5. Bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)	Notification d'attribution de bourse.
6. Bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)	Notification d'attribution de bourse.
7. Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566€	Attestation CAF de quotient familial
8. Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation Pôle emploi/France Travail
9. Inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : - Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de raccrochage ; - Relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) : ULIS, SEGPA, Instituts médico-éducatifs (IME), EREA, Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), etc ; - Contrat de volontariat pour l'insertion ; - Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et contrat d'engagement jeunes ; - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; - Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine <u>ou</u> photocopie du contrat de volontariat <u>ou</u> attestation d'intégration au dispositif concerné.

MOBILITE pour les personnels 25/26

Comment faire ?

- 1° Rapprochez vous de l'équipe Erasmus en sachant ce que vous souhaitez une mobilité de cours et formation ou une mobilité d'observation de pratiques, ayant en tête quels sont vos objectifs personnels, professionnels et en quoi cette mobilité va faire avancer le lycée dans ses objectifs d'accréditation.**
- 2° Envoyez un mail à l'équipe de direction (vos motivations et objectifs, la destination, la période souhaitée, le partage que vous en ferez ensuite, vos perspectives ensuite)**
- 3° Dès le retour de décision de l'équipe de direction, prenez connaissance du "pas à pas" dans l'espace de travail KA121 SCH - modèle et prenez contact avec Christèle Pinchon, coordinatrice Erasmus + LGT afin qu'elle vous aide à monter votre dossier.**
- 4° Un mail est envoyé aux familles de l'élève ou des élèves sélectionné(s) assorti de la marche à suivre pour lancer les formalités administrative de la mobilité.**

Sélection des participants >> **une priorité est accordée par l'équipe de direction**

- > aux personnels de l'équipe Erasmus +**
- > aux personnels investis dans le lycée**
- > aux personnels n'ayant pas encore eu l'occasion de faire une mobilité**



Valorisation du parcours

Un europass viendra reconnaître la mobilité réalisée

Démarches et obligations

Une fois la mobilité validée par l'équipe de direction, les contrats pédagogiques et financiers sont établis avec la coordinatrice de l'équipe Erasmus + LGT

L'organisation de la mobilité est à votre charge grâce à la subvention reçue (page suivante)

- > déclaration de votre mobilité (ariane + dossier rectorat)**
- > prise des billets d'avion**
- > réservations du logement**
- > Lors du séjour, le participant est suivi par un tuteur qu'il suit. Il a un livret de mobilité lui permettant de noter les découvertes, de réfléchir à l'empreinte carbone de ce voyage, à observer comment le bien être et l'environnement sont mis en valeur dans l'établissement d'accueil**
- > A son retour, le personnel remplit le questionnaire envoyé par l'Europe et partage dès que possible son expérience avec les autres collègues du lycée (pendant les Erasmus days, lors de discussions informelles ou lors de réunion d'équipe..)**



Les mobilités de cours et formations se font exclusivement sur temps de vacances scolaires ou temps n'impactant pas l'EDT élèves.

MONTANTS DES SUBVENTIONS 25/26

Tout dépend du pays que vous avez choisi pour votre mobilité, il y a 3 groupes :

GROUPE 1

DANEMARK
FINLANDE
IRLANDE
ISLANDE
LIECHENSTEIN
LUXEMBOURG
NORVEGE
SUEDE

GROUPE 2

ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
CHYPRE
ESPAGNE
GRECE
ITALIE
MALTE
PAYS BAS
PORTUGAL

GROUPE 3

BULGARIE
CROATIE
ESTONIE HONGRIE
LETTONIE
LITUANIE
MACEDOINE
POLOGNE
ROUMANIE
SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVENIE
TCHEQUIE
TURQUIE

en fonction du groupe dans lequel vous vous trouvez, la subvention change. En effet, elle dépend du coût de la vie du pays de destination.

Attention: si vous demandez une mobilité pour le groupe 2 et que finalement vous voyagez dans le groupe 1, il faut préalablement en informer l'équipe Erasmus + car le contrat financier sera alors différent.

MOBILITE DE PERSONNELS 25 / 26

(personnel OGE + professeur LEGT)

Il y aura 3 lignes budgétaires pour calculer une mobilité
Les 3 lignes sont totalement fongibles.

Voyage :

Pensez à utiliser le
calculateur de
distance officiel :



Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant par participant	Voyage non écoresponsable - Montant par participant
Entre 10 et 99 km	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1 999 km	417 €	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535 €	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785 €	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 €	1188 €
8 000 km ou plus	1735 €	1735 €

Contribution à l'organisation :

Si le personnel accompagne une mobilité de groupe : 0 €

Si le personnel part en formation : 80€ / jour (max 800 € / pers pour les frais d'inscription) attribué au participant / 10€ facturé par l'établissement pour la gestion logistique et organisationnelle.

Si le personnel part en observation de pratiques : 0 € attribué au participant / 10€ facturé par l'établissement pour la gestion logistique et organisationnelle.

Contribution aux frais de séjour :

	Pays d'accueil	Personnel Montant de base par jour	Élèves Montant de base par jour
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €	55 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Tchéquie	133 €	48 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	41 €

MOBILITE DE GROUPE 25 / 26

(élèves du LGT)

Il y aura 3 lignes budgétaires pour calculer une mobilité
Les 3 lignes sont totalement fongibles.

Voyage :

Pensez à utiliser le
calculateur de
distance officiel :



Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant par participant	Voyage non écoresponsable - Montant par participant
Entre 10 et 99 km	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1 999 km	417 €	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535 €	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785 €	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 €	1188 €
8 000 km ou plus	1735 €	1735 €

Un forfait Erasmus attribué pour deux élèves partants en mobilité afin d'assurer au plus grand nombre un départ.

Une participation demandée aux familles de:

70 euros pour les voyages éco responsables s'étant déroulés avant le 9 mars 2026 puis 100 euros pour les voyages éco responsables pour ceux ayant eu lieu après cette date suite à la hausse du carburant (conflit géopolitique).

150 euros pour les voyages en avion

Une priorité est également donnée au projet ayant prévu une dimension éco-responsable.

Contribution à l'organisation :

10€ facturé par l'établissement par élève impliqué pour la gestion logistique et organisationnelle.

Contribution aux frais de séjour :

	Pays d'accueil	Personnel Montant de base par jour	Élèves Montant de base par jour
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €	55 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	48 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	41 €

Un forfait Erasmus attribué pour deux élèves partants en mobilité afin d'assurer au plus grand nombre un départ.

MOBILITE INDIVIDUELLE 25 / 26

(élèves du LGT)

Il y aura 3 lignes budgétaires pour calculer une mobilité
 Les 3 lignes sont totalement fongibles.

Voyage :

Pensez à utiliser le
calculateur de
distance officiel :



Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant par participant	Voyage non écoresponsable - Montant par participant
Entre 10 et 99 km	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1 999 km	417 €	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535 €	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785 €	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 €	1188 €
8 000 km ou plus	1735 €	1735 €

Un forfait Erasmus attribué pour un élève partant en mobilité

Contribution à l'organisation :

10€ facturé par l'établissement par élève impliqué pour la gestion logistique et organisationnelle.

Contribution aux frais de séjour :

	Pays d'accueil	Personnel Montant de base par jour	Élèves Montant de base par jour
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €	55 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	48 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	41 €

Un forfait correspondant à 4 jours de forfait est attribué
aux élèves partants en mobilité de courte durée et de longue durée afin qu'ils puissent
contribuer à leurs besoins durant la mobilité (en sachant qu'ils sont nourris, logés, blanchis par la famille d'accueil).



Toutes les mobilités réalisées seront avec réciprocité.

MONTANTS DES SUBVENTIONS 24/25

Tout dépend du pays que vous avez choisi pour votre mobilité, il y a 3 groupes :

GROUPE 1

DANEMARK
FINLANDE
IRLANDE
ISLANDE
LIECHENSTEIN
LUXEMBOURG
NORVEGE
SUEDE

GROUPE 2

ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
CHYPRE
ESPAGNE
GRECE
ITALIE
MALTE
PAYS BAS
PORTUGAL

GROUPE 3

BULGARIE
CROATIE
ESTONIE HONGRIE
LETTONIE
LITUANIE
MACEDOINE
POLOGNE
ROUMANIE
SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVENIE
TCHEQUIE
TURQUIE

en fonction du groupe dans lequel vous vous trouvez, la subvention change. En effet, elle dépend du coût de la vie du pays de destination.

Attention: si vous demandez une mobilité pour le groupe 2 et que finalement vous voyagez dans le groupe 1, il faut préalablement en informer l'équipe Erasmus + car le contrat financier sera alors différent.